

<p>B.F.K Belgische Federatie Kleiduifschieten VZW Afdeling JP&Compak Nr : 0409 554 487</p> <p>rik.belien@outlook.be www.FBTC-BFK.be 0498/91 93 05</p>		<p>F.B.T.C. Fédération Belge de Tir aux Clays ASBL Division PC&Compak Nr : 0409 554 487</p> <p>m.hazaer@hotmail.be www.FBTC-BFK.be +32 475 25 43 58</p>
---	---	---

RÈGLEMENT POUR LE CALCUL ANNUEL DES CATÉGORIES.

Les principes sont les suivantes :

- Tous les scores sont d'abord recalculés à un pourcentage en fonction du score du gagnant. En conséquence, les différences de difficulté sont largement lissées.
- Seuls les tireurs affiliés à VSK ou URSTBf qui ont tiré 3 jours de compétitions au cours des deux dernières années se verront attribuer une catégorie, les tireurs qui ne remplissent pas ces conditions seront placés dans la catégorie NC. Un tireur peut monter et descendre la catégorie
- La catégorie d'un tireur ne peut pas changer au cours de l'année en cours
- Un concours incomplet n'est pas inclus dans le tableau de détermination des catégories.

Règlement pour le calcul de la catégorie.

1. Le calcul est basé sur les résultats des deux dernières saisons pour les compétitions Compak Sporting et Parcours De Chasse organisées par la Commission nationale parcours de chasse à condition qu'il y ait au moins 3 scores.
2. Sur la base de ces scores, un score en pourcentage est calculé en fonction du tireur le mieux classé. Un tireur gagnant en NC n'est donc pas retenue.
Ex : Gagnant = 93/100. Ce sera 100%. Un score de 89/100 devient $89/93 \times 100\% = 95,70\%$.
3. Dans le table suivant, tous les scores sont classés de haut en bas.
4. En outre, une moyenne est calculée sur la base de la moitié des scores maximales possibles. Si un tireur a moins de résultats, la moyenne est calculée sur les résultats présents.
Exemple: dans le table, on a un maximum de 15 scores possibles. Ce nombre est donc divisé par deux et arrondi vers le bas. Dans ce cas, un maximum de 7 scores seront pris en compte.
5. Pour l'attribution des catégories A, B et C, la moyenne calculée au point 4 sera prise en compte.
Catégorie A de 90,00%, catégorie B de 80,00% à 89,99%, catégorie C inférieure à 80,00%
6. Les tireurs qui ont participé à moins de 3 jours de compétition ou qui participent à une compétition de la fédération pour la première fois ou ne sont pas affiliés à VSK ou URSTBf, sont classés dans la catégorie NC (Non classé).
7. Les scores incomplets ne sont pas incluses dans le table de détermination des catégories
8. La catégorie attribuée au début de chaque nouvelle saison est définitive et ne sera plus adaptable en cours d'année.
9. Les nouvelles catégories seront publiées avant le début de chaque nouvelle saison sur le site de la Fédération Belge de Tir aux Clays. www.fbtc-bfk.be.

La Commission nationale parcours de chasse et Compak